



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

11 novembre

Question écrite n° 6747

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la perpétuation du devoir de mémoire à destination des jeunes générations, et plus particulièrement scolaires. En effet, si les manifestations patriotiques rassemblent des compatriotes souvent plus nombreux, il est à regretter que l'éducation nationale ne s'associe pas suffisamment à ces manifestations patriotiques. Ce fut notamment récemment le cas pour les cérémonies du 11 novembre. Il est à regretter que les jours fériés se banalisent en simples jours de congés pour les jeunes. Il conviendrait donc que ce devoir de mémoire puisse être organisé dans chaque établissement scolaire (écoles, collèges et lycées) par la désignation d'un représentant des élèves venant participer aux cérémonies commémoratives. D'autre part, il conviendrait que ces dates de cérémonies puissent être expliquées dans chaque classe les jours précédant les dates commémoratives. Enfin, une sensibilisation des chefs d'établissement scolaire serait un préalable à l'organisation de ces actions où les collectivités locales pourraient utilement être associées. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire des conflits du XXe siècle figure parmi les actions prioritaires du secrétaire d'Etat aux anciens combattants. Son ambition en ce domaine est non seulement d'honorer ceux qui ont servi notre pays, parfois jusqu'au sacrifice suprême, en rappelant leurs actes héroïques, mais aussi de maintenir vivant le sens de leur engagement. A l'évidence, la préservation de la paix et de la défense des valeurs de liberté, de dignité et de démocratie requiert l'adhésion des jeunes générations à ces idéaux universels. Le secrétaire d'Etat se réjouit qu'un nombre croissant de Français soit désormais convaincu du risque que ferait courir à notre société la disparition progressive du souvenir des événements du siècle passé et de leurs acteurs. A cet égard il entend promouvoir une politique de mémoire moderne, imaginative et résolument tournée vers l'avenir, afin de réussir le passage de témoin d'une génération à l'autre. La valorisation de la mémoire collective ne peut en effet être réalisée que par la sensibilisation des jeunes générations à ce devoir ; c'est pourquoi l'action du secrétaire d'Etat en ce domaine tend, d'une part, à mieux associer les jeunes aux commémorations patriotiques et, d'autre part, à poursuivre une coopération renforcée avec le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Cette préoccupation, clairement exprimée par le Haut Conseil de la mémoire combattante, a conduit à mener une réflexion sur le mode et la portée des commémorations. Ainsi, de nouvelles formes de célébration sont proposées en vue d'une participation active et conjointe de l'ensemble des générations. A cet effet, le secrétaire d'Etat encourage les pratiques pédagogiques centrées sur la mémoire par la production d'outils adaptés aux jeunes et par la sensibilisation aux événements commémorés, par le biais de projets éducatifs (visites préalables de lieux de mémoire, rencontres avec des anciens combattants...). Ces actions de sensibilisation auprès des nouvelles générations sont relayées sur le plan local par les directions interdépartementales des anciens combattants, les services départementaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, les services du ministère de l'éducation nationale, les collectivités locales, les associations et les musées. Dans la même optique, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la

recherche organise chaque année, en collaboration avec les services du ministère de la défense et avec l'appui des enseignants et les associations de combattants, le concours national de la Résistance et de la déportation. Enfin, il convient de rappeler qu'une circulaire conjointe des ministères de la défense et de l'éducation nationale a institué, le 6 juillet 2001, une commission bilatérale de coopération pédagogique. Ce resserrement des liens permettra de promouvoir plus fortement, au travers des programmes scolaires, le devoir de mémoire et les valeurs républicaines constitutifs de la citoyenneté et ciment de l'unité nationale.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6747

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4223

Réponse publiée le : 20 janvier 2003, page 344